

Sage **Dématérialisation RH**L'organisation



Tous les documents traités par la plateforme sont organisés selon deux grandes catégories :

Les documents « salariés »

Exemple: bulletins de paie, RIB, etc.

Les documents « entreprise »

Exemple: déclarations annuelles, convention collective, etc.

Sage **Dématérialisation RH**Fonctionnement



- Plan de classement unique pour tous les salariés pour les documents salariés.
- Plan de classement unique pour toutes les organisations pour les documents d'entreprise.
- Les accès aux types de documents sont définis par les rôles et par type de document.
- Un type de document est unique et rattaché à un seul dossier.

Sage **Dématérialisation RH Recommandations**



- Être exhaustif mais synthétique pour les types de documents.
- Eviter les arborescences à plusieurs niveaux (dossier, sous-dossier, ...). Limiter le nombre de dossiers et sous-dossiers (pas plus de deux niveaux).
- Eviter d'avoir un dossier par type de document.
- Ne pas utiliser le même nom pour deux types de document, même s'ils sont classés dans les différents dossiers ou sont de différentes catégories (salariés vs. entreprise).
- Limiter le nombre de dossiers (<10) et de types de document (<100).
- Ne pas utiliser de type « divers » ou « autres documents ».

Sage **Dématérialisation RH**Options facultatives



Afficher une notice lorsqu'un document est déposé

Ajoutez, si vous le souhaitez, un éventuel message d'alerte lorsque ce type de document est déposé.

Exemple : au moment de déposer un diplôme, afficher une alerte « Pensez à renseigner le nom de l'établissement ».

Restriction de format de fichier

Cette option vous permet de définir le format des fichiers à déposer sur la plateforme pour tous les documents de ce type.

Exemple : ne restreindre les types de documents qu'aux .pdf si l'un des rôles n'aura le droit qu'à un aperçu du document.

Sage **Dématérialisation RH**Règles supplémentaires



- Règles appliquées si transfert d'un salarié dans une nouvelle organisation : Les règles d'accès de ce type de document en cas de changement d'organisation du salarié :
 - ✓ Migrer: qu'en cas de mutation d'un salarié dans une nouvelle organisation, tous les documents de ce type seront accessibles aux nouveaux gestionnaires.
 Les anciens gestionnaires gardent également un accès à ces documents.



✓ Ne rien faire : seuls les nouveaux documents seront disponibles dans le nouveau dossier du salarié » signifie qu'en cas de mutation d'un salarié, tous les documents de ce type resteront dans le dossier associé à son ancienne organisation.



Sage **Dématérialisation RH**Critères de classement



Il est possible d'ajouter 1 à N critères par type de document.

Attention! Plus il y a de critères, plus le dépôt de documents dans Sage **Dématérialisation RH** est long. Donc, ne définir des critères de classement que s'ils sont indispensables pour la recherche.

Type de critères :

1. « Date » pour associer une date au document.

Exemple : date de signature du contrat, date de la visite médicale, le début et la fin de l'arrêt maladie etc.

2. « Entier » pour associer un nombre au document.

Exemple : nombre de jours pour un arrêt maladie, nombre d'heures effectuées sur un planning, etc.

3. « Texte » pour définir des informations libres sur le document.

Exemple: Nom du diplôme, Caisse d'assurance maladie, etc.)

4. « Liste de valeurs » pour choisir parmi une liste de valeur un critère de classement.

Exemple: pour une attestation de transport – transports en commun, voitures de fonction ou vélo.

Sage **Dématérialisation RH Expiration des documents**



- Pour chaque type de document, vous pouvez définir au bout de combien de temps un document est considéré comme valide.
- Une fois cet intervalle de temps arrivé à terme, le document sera marqué comme « expiré » et déplacé dans le dossier « Documents expirés » (sans conserver les critères de classements initiaux).
- Ces documents expirés peuvent n'être accessibles qu'à certains gestionnaires en fonction de leur rôle.

Sage **Dématérialisation RH Durée du dépôt d'un document**



- Sans limite (par défaut)
- A une date précise
- À partir d'une période de la date de dépôt du document (année : mois : jours) (max 50 ans)
- A partir d'un critère de classement du type « Date » :
 - ✓ 1 mois
 - ✓ 6 mois
 - ✓ 1 an
 - ✓ 18 mois
 - ✓ Intervalle personnalisée (année : mois : jours) (max 50 ans)

Sage **Dématérialisation RH Action au départ du salarié**



- Garder le paramétrage initial
- Modifier et marquer le document comme expiré :
 - ✓ Immédiatement
 - ✓ Une période après le départ du salarié :
 - > 1 mois
 - > 6 mois
 - > 1 an
 - > 18 mois
 - Intervalle personnalisée (année : mois : jours) (max 50 ans)



Merci